Municipalité de
Saint-Raphaël

AVIS DE RECRUTEMENT

Comité Consultatif d'urbanisme

La Municipalité de Saint-Raphaël est à la recherche d'une personne pour compléter son comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2022.

Selon le règlement numéro 2014-166 de la Municipalité, le CCU est composé de deux (2) élus municipaux et de trois (3) citoyens-résidents du territoire. À cet effet, si vous êtes citoyen et résident de Saint-Raphaël, vous êtes admissibles pour être membre du CCU.

Les personnes intéressées à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pourront transmettre leur candidature en transmettant une lettre d'intérêt à la Municipalité d'ici le **15 décembre prochain**. Si plus d'une candidature est reçue, la Municipalité sélectionnera un ou une candidat(e).

Le mandat est pour une période d'un (1) an renouvelable deux (2) ans. Le CCU se réunit environ une fois par mois, donc douze (12) fois dans l'année et a pour mission de faire des recommandations au conseil municipal sur :

- la réglementation en urbanisme de façon générale;
- les demandes de dérogations mineures;
- les demandes liées au plan d'implantation et d'intégration architectural;
- les demandes d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, de projets de construction ou de lotissement en raison de certaines contraintes;
- des demandes visant un plan d'aménagement d'ensemble.

Au-delà des considérations juridiques et administratives entourant la fonction de membre du CCU, être membre d'un CCU requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens, de respect et de discrétion. Elle suppose un sens de la mesure afin d'éviter la rigidité ou la permissivité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme. Le bien de la collectivité et des individus qui la composent, la qualité de vie du milieu de même que le développement cohérent et dynamique de sa municipalité, sont autant d'objectifs de premier plan que doit poursuivre toute personne qui s'engage dans un CCU.

Vous avez de l'intérêt mais avez des questions sur le rôle d'un membre du CCU pour finaliser votre réflexion, nous vous invitions à communiquer avec M. Johnny Louis Jean, directeur général de la Municipalité, par téléphone au 418-243-2853 ou par courriel dg@saint-raphael.ca